

plus il ira en avant et moins il trouvera de ressources, mais enfin, quand même cette verrerie seroit encor montée, je ne crois pas que ce fut une raison pour refuser aux sieurs Esnard et Rollichon le privilège qu'ils demandent; ce n'est point à Lyon où la verrerie de Roanne peut trouver le débouché de ses bouteilles. Si j'ai insisté dans mes précédents avis, sur ce que la ville de Lyon pourroit être fournie par ce moyen, c'est parce qu'il n'y avoit point pour lors de verrerie dans toute la généralité ny d'autre projet pour en établir, mais le transport ne s'en peut faire que par terre et par voitures qui sont tout au moins deux jours en chemin et quelquefois davantage selon qu'elles sont attelées, c'est en descendant la Loire et le long de son cours que la verrerie de Roanne peut faire son plus grand commerce, mais elle ne peut suffire à la consommation qui se fait à Lyon, celle de Givors éloignée de 18 à 20 lieues de Roanne sera plus avantageuse. Enfin, en rassemblant et considérant tous ces objets, l'intérêt des entrepreneurs de la verrerie de Roanne quelque favorable qu'il puisse être, ne peut pas contrebalancer l'avantage qui résultera de la verrerie de Givors, cependant comme il est important de décider au plutôt cette question, pour mettre les s<sup>rs</sup> Esnard et Rollichon en état de disposer de gros fonds qu'ils ont tout prêts et qui languissent, je crois, M<sup>r</sup>, qu'il y a lieu de leur accorder le privilège qu'ils vous demandent et qui, s'il leur est utile, le sera pour le moins autant à la ville de Lyon et à la province. J'ay l'honneur de vous renvoyer leur mémoire.

Je suis, etc. — (*Archives du Rhône, C. 13*).

---